



# Conseil économique et social

Distr. générale  
13 décembre 2023  
Français  
Original : anglais

## Commission de statistique

### Cinquante-cinquième session

New York, 27 février-1<sup>er</sup> mars 2024

Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire\*

Questions soumises pour information : statistiques du handicap

## Statistiques du handicap

### Rapport conjoint du Secrétaire général, du Groupe de Washington sur les statistiques du handicap et d'organismes internationaux sur les statistiques du handicap

#### *Résumé*

Le présent rapport, élaboré conformément à la décision 2023/325 du Conseil économique et social et à la pratique établie, décrit les activités en matière de statistiques du handicap que mènent ou prévoient de mener la Division du développement social inclusif du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Organisation mondiale de la Santé et le Groupe de Washington sur les statistiques du handicap. La Commission est invitée à prendre note du présent rapport.

\* E/CN.3/2024/1.



## I. Introduction

1. Dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, il est reconnu que les personnes handicapées appartiennent à l'un des groupes marginalisés dont les membres sont touchés de manière disproportionnée par la pauvreté et l'exclusion. Si l'on veut respecter l'engagement consistant à ne laisser personne de côté pris au titre du Programme 2030, il est essentiel de disposer en temps utile de données précises et suffisamment ventilées afin de suivre et d'évaluer les progrès accomplis sur la voie d'un développement durable tenant compte du handicap. Le présent rapport met en lumière les activités menées par divers organismes et organisations en vue de promouvoir l'instauration d'une vie meilleure pour les personnes handicapées.

2. On trouvera dans le présent rapport un descriptif des activités en matière de statistiques du handicap que mènent ou prévoient de mener la Division du développement social inclusif du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le Groupe de Washington sur les statistiques du handicap, groupe d'étude qui œuvre sous l'égide de la Commission de statistique.

## II. Activités menées par les entités des Nations Unies

### A. Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat

3. La Division du développement social inclusif est chargée de promouvoir les droits des personnes handicapées et d'améliorer leur situation, ainsi que de suivre la prise en compte de la question du handicap dans les programmes de développement, notamment dans les objectifs de développement durable. Le Département des affaires économiques et sociales supervise l'élaboration du rapport sur le handicap et le développement<sup>1</sup>, publication dans laquelle sont examinées la situation des personnes handicapées au regard des objectifs et la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Le rapport sur le handicap et le développement est la seule publication mondiale qui traite du lien entre la question du handicap et les objectifs de développement durable.

4. Dans sa résolution 75/154, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter en 2023 des informations actualisées concernant le rapport sur le handicap et le développement. Basée sur un volume sans précédent de données et d'informations sur les lois et les politiques adoptées dans tous les pays, la dernière édition de ce rapport passe en revue les situations socioéconomiques des personnes handicapées dans le monde et les difficultés et les obstacles auxquels elles font face dans leur vie quotidienne, qui ont été exacerbés par la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Compte tenu de toutes les données disponibles, le rapport recense les bonnes pratiques et contient des recommandations sur les mesures qu'il convient d'adopter d'urgence pour soutenir l'action menée par les personnes handicapées, en leur faveur et avec elles aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable. La publication s'appuie sur les contributions collectives des entités des Nations Unies et d'un large éventail d'autres acteurs, tels que les experts nationaux et la société civile, notamment les organisations de personnes handicapées.

---

<sup>1</sup> <https://social.un.org/publications/UN-Flagship-Report-Disability-Final.pdf>.

## B. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

5. La CESAP s'est efforcée de tenir compte des statistiques du handicap en tant que question transversale dans l'action menée pour favoriser un développement incluant le handicap, dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022), qui définit des objectifs de développement portant expressément sur le handicap au niveau régional.

6. En 2022, la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022) s'est conclue par la tenue de la Réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'examen final de la mise en œuvre de la Décennie. L'examen final reposait sur une enquête menée auprès des États membres de la CESAP, qui a permis de recueillir des informations et des données ventilées sur le handicap afin de mesurer les progrès accomplis en vue de favoriser un développement incluant le handicap. Les réponses à l'enquête et les données communiquées par les États membres ont fourni des informations précieuses pour l'évaluation de la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022) et contribué à l'adoption de la Déclaration de Jakarta sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2023-2032), base sur laquelle s'appuient les stratégies, les mesures et les priorités relatives à l'intégration des personnes handicapées pour la nouvelle décennie.

7. La Déclaration de Jakarta souligne la nécessité de remédier au manque de données sur le handicap et de renforcer les capacités statistiques, qui fait partie des six priorités guidant la mise en œuvre de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2023-2032). La CESAP prépare un guide opérationnel visant à fournir aux responsables politiques et aux parties prenantes régionales une série de recommandations concernant les mesures concrètes à prendre en vue d'accélérer la mise en œuvre de la Déclaration de Jakarta sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2023-2032). Le guide opérationnel fournira des orientations supplémentaires destinées à améliorer la collecte des données sur le handicap afin de faire en sorte que celles-ci soient prises en compte dans les politiques et les stratégies nationales sur le handicap.

8. La CESAP a également utilisé les données recueillies auprès des États membres pour élaborer une publication intitulée « A Three-decade Journey towards Inclusion: Assessing the State of Disability-inclusive Development in Asia and the Pacific » (Trois décennies d'action pour l'inclusion : évaluation de l'état du développement incluant le handicap en Asie et dans le Pacifique). Cette publication fournit une analyse complète du développement incluant le handicap au niveau régional et met en évidence les accomplissements, les défis et les problèmes rencontrés pour ce qui est de promouvoir la prise en compte du handicap et les droits des personnes handicapées. Elle s'appuie sur des données ventilées par handicap en ce qui concerne l'emploi, l'éducation, la protection sociale, l'accessibilité, la réduction des risques de catastrophe et d'autres domaines, qui mettent en évidence les disparités socioéconomiques touchant les personnes handicapées.

9. Dans le cadre de ses activités de renforcement des capacités et d'assistance technique, la CESAP a continué d'aider les États membres et les parties prenantes de la région à suivre les progrès accomplis en vue de favoriser un développement incluant le handicap. Elle a collaboré avec l'équipe de pays des Nations Unies en Indonésie afin de concevoir des modules de formation sur la prise en compte du handicap dans les activités de suivi et d'évaluation de l'ONU. Un soutien technique a été apporté pour mettre en place des méthodes de collecte de données comparables au niveau international et utiliser les données sur le handicap dans les cadres de suivi et d'évaluation des Nations Unies. En Inde, une assistance technique a été fournie

pour améliorer la collecte et l'analyse des données sur le handicap aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable, dans le cadre d'une formation organisée en collaboration avec le Gouvernement indien et le Bureau des Nations Unies en Inde.

10. La CESAP met actuellement au point une base de données en ligne afin de faciliter la comparaison et l'analyse des données recueillies auprès des États membres dans le cadre de l'examen final de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022). Elle prévoit de continuer à produire des supports de connaissances pour aider les États membres à remédier au manque de données sur le handicap et à renforcer leurs capacités statistiques. Une note de synthèse comprenant des conseils à l'intention des responsables politiques et des organismes nationaux de statistique sur l'harmonisation des données relatives au handicap devrait être publiée en 2024.

### C. Fonds des Nations Unies pour l'enfance

11. Au cours de l'année 2023, l'UNICEF a mené plusieurs activités visant à améliorer la disponibilité, la qualité et l'utilisation des données relatives aux enfants handicapés. En voici quelques exemples :

a) *Fourniture d'un soutien technique ciblé et de conseils sur la collecte et l'analyse des données.* Afin de faciliter l'utilisation du module Fonctionnement de l'enfant mis au point par l'UNICEF et le Groupe de Washington sur les statistiques du handicap, en 2023, l'UNICEF a apporté un soutien technique direct à plus de 20 organismes nationaux de statistique. Une importante contribution a notamment été apportée pour l'élaboration du questionnaire, l'analyse des données et l'utilisation des indicateurs connexes. L'UNICEF a supervisé l'élaboration des versions slovaque et ukrainienne du module Fonctionnement de l'enfant afin de soutenir l'action humanitaire menée en réponse au conflit en Ukraine. Une version du module a également été établie en swahili. En collaboration avec le Groupe de Washington, l'UNICEF a publié deux notes d'orientation : l'une sur la traduction du module et l'autre sur l'intégration du module dans les enquêtes démographiques et sanitaires.

b) *Mise à l'essai de la version du module Fonctionnement de l'enfant destinée aux enseignants.* Dans le prolongement de l'intégration du module dans les enquêtes sur les ménages, l'UNICEF et le Groupe de Washington sur les statistiques du handicap ont mis au point une version destinée aux enseignants, qui peut être utilisée dans les systèmes nationaux d'information sur la gestion de l'éducation. L'objectif est de tirer parti de la connaissance que les enseignants ont de leurs élèves et de leur fonctionnement en classe. En 2023, les activités de mise à l'essai de la version du module destinée aux enseignants se sont poursuivies. Le module devrait être déployé en 2024.

c) *Mise à l'essai du module Éducation inclusive.* L'UNICEF et le Groupe de Washington sur les statistiques du handicap ont travaillé à l'élaboration du module Éducation inclusive. Celui-ci comprend cinq séries de questions concernant les enfants d'âge scolaire destinées à être utilisées dans des enquêtes, l'objectif étant de recueillir des informations concernant divers aspects de leur accès à l'éducation. Certaines questions portent sur l'accès physique aux locaux, le programme d'enseignement et d'autres aspects de l'environnement scolaire, et d'autres questions visent à repérer les facteurs qui ont une influence sur la fréquentation scolaire, y compris les circonstances particulières de la vie d'un enfant. En 2023, les activités de mise à l'essai du module se sont poursuivies. Le module devrait être déployé en 2024.

d) *Établissement de rapports concernant les données.* L'UNICEF a publié plusieurs rapports fondés sur des données, notamment trois rapports régionaux sur le bien-être des enfants handicapés dans les régions de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, de l'Europe et de l'Asie centrale et du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, ainsi qu'un rapport thématique intitulé « Included, every step of the way: upholding the rights of migrant and displaced children with disabilities » (L'inclusion tout au long du chemin : faire respecter les droits des enfants handicapés migrants et déplacés). Pour la première fois, en 2023, « La situation des enfants dans le monde », publication phare de l'UNICEF, comprend en annexe un tableau de statistiques (n° 16) sur les enfants en situation de handicap. Le tableau 16 contient plusieurs indicateurs de mesure du bien-être des enfants qui portent sur différents domaines : protection de l'enfance, développement du jeune enfant, éducation, nutrition de l'enfant, protection sociale et équité et eau, assainissement et hygiène. Pour chaque indicateur, les données sont présentées pour les enfants handicapés et non handicapés.

e) *Ateliers de renforcement des capacités sur la collecte, l'analyse et l'utilisation des données relatives aux enfants handicapés.* L'UNICEF a organisé deux ateliers mondiaux et deux ateliers nationaux sur la collecte, l'analyse et l'utilisation des données relatives aux enfants handicapés, à l'intention de représentants des organismes nationaux de statistique, des organisations de personnes handicapées et d'autres parties prenantes intervenant dans la collecte, l'analyse et la diffusion des données. Plus de 350 personnes originaires de 75 pays ont participé à ces 4 ateliers. Dans le cadre de la formation, les participants ont suivi huit modules portant sur un éventail de sujets essentiels pour le renforcement des capacités de collecte, d'analyse et d'utilisation des données sur les enfants handicapés.

12. En partenariat avec le département de psychologie et de sciences cognitives de l'université de Trente (Italie), le Centre d'excellence pour les données relatives aux enfants handicapés de l'UNICEF a organisé en août 2023 une formation de quatre jours sur l'analyse des données à l'intention de représentants des organismes nationaux de statistique et des ministères de tutelle. Dans le cadre de la formation, 23 participants de 13 pays ont pu améliorer leurs connaissances en matière d'analyse et d'interprétation des données relatives aux enfants handicapés et utiliser les données de leur propre pays pour effectuer des analyses.

## D. Organisation mondiale de la Santé

13. Dans le domaine des statistiques du handicap, l'OMS s'emploie à assurer le suivi à l'échelle mondiale et nationale des besoins des personnes handicapées, des obstacles qu'elles rencontrent et des inégalités auxquelles elles se heurtent. L'OMS contribue depuis longtemps à l'analyse et à la mesure du handicap. Un cap important a été franchi lors de la cinquante-quatrième Assemblée mondiale de la Santé, qui s'est tenue le 22 mai 2001, au cours de laquelle l'ensemble des États membres de l'OMS ont adopté la Classification internationale du fonctionnement par la résolution 54.21.

14. En décembre 2022, l'OMS a lancé le *Rapport mondial sur l'équité en santé pour les personnes handicapées*, qui fournit de nouvelles données sur la prévalence du handicap aux niveaux mondial et régional par rapport aux précédentes estimations qui figuraient dans l'édition 2011 du *Rapport mondial sur le handicap*. Selon le Rapport mondial, le nombre de personnes présentant un handicap significatif s'élevait à 1,3 milliard en 2021. Ce nombre a considérablement augmenté ces dix dernières années et devrait s'accroître compte tenu de l'étendue des changements épidémiologiques et démographiques au sein de la population. Le rapport fournit des données détaillées sur la prévalence du handicap par région, par catégorie de revenus, par sexe et par âge.

15. En outre, le Rapport mondial offre une synthèse des dernières données disponibles au niveau mondial sur les inégalités en matière de santé auxquelles font face les personnes handicapées (mortalité prématurée, morbidité accrue et restrictions de fonctionnement) par rapport aux personnes non handicapées, et présente les facteurs qui contribuent à ces inégalités.

16. L'OMS aide les pays à recueillir des données sur le handicap et le fonctionnement à l'échelle de la population à l'aide de l'enquête modèle sur le handicap menée auprès des ménages de la population générale. Deux versions de l'enquête sont actuellement disponibles : une version « autonome » pouvant être utilisée pour mener une enquête complète sur le handicap et une version courte pouvant être intégrée sous forme de module à des enquêtes existantes sur les ménages. L'OMS fournit aux États membres un appui technique tout au long de la réalisation de l'enquête, en prêtant une attention particulière aux stratégies de renforcement des capacités à long terme des organismes nationaux ou régionaux de statistique.

17. Au cours de la période 2022-2023, le Chili et la Géorgie ont mené à bien leur enquête nationale. Pour le Chili, il s'agissait d'une deuxième évaluation après un premier cycle mené en 2015, ce qui a permis de faire des comparaisons entre les résultats obtenus à l'issue des deux enquêtes. Le rapport de la Géorgie est consultable sur le site Web de l'OMS.

18. L'OMS a mis au point un questionnaire court qui permet de ventiler les données relatives au fonctionnement et au handicap et qui peut être intégré aux enquêtes existantes pour assurer une ventilation par handicap. Cet instrument, qui est basé sur l'enquête modèle sur le handicap et comporte 11 questions, est spécialement conçu pour être utilisé comme outil de ventilation d'autres indicateurs par situation de handicap.

19. L'OMS a évalué la validité et la fiabilité du questionnaire court et a conclu qu'il possédait d'excellentes propriétés psychométriques et qu'il était possible de l'intégrer aux enquêtes existantes pour assurer une ventilation par situation de handicap. Le questionnaire sera inclus dans le prochain cycle de l'Enquête sur la santé dans le monde.

20. L'OMS propose que les pays collectent des données sur le handicap à tous les niveaux de leurs systèmes d'information sanitaire et les ventilent. Par ailleurs, en termes d'apports, les sources administratives telles que les systèmes de suivi financier, les bases de données et les documents sur les ressources humaines, les infrastructures et les politiques peuvent être utilisés pour comprendre le financement du handicap et évaluer l'accessibilité des établissements de santé. Au niveau des résultats, les évaluations des infrastructures et les systèmes d'établissement de rapports sur les infrastructures peuvent contribuer à mesurer la disponibilité des services, les capacités de prestation de services et la qualité des services. En ce qui concerne la collecte régulière de données sur les infrastructures, on peut faciliter l'identification des personnes handicapées en recueillant des données sur le fonctionnement. Par exemple, l'OMS a ajouté une section supplémentaire sur l'évaluation du fonctionnement dans la Onzième Révision de la Classification statistique internationale des maladies et des problèmes de santé connexes. La section relative au fonctionnement intègre le barème d'évaluation du handicap de l'OMS 2.0 et le module sur le fonctionnement de l'enquête modèle sur le handicap. Il s'agit d'une grande avancée en ce qui concerne la collecte de données sur le handicap dans les systèmes d'information sanitaire, étant donné que la plupart des pays utilisent la Classification statistique internationale pour enregistrer et communiquer les statistiques de mortalité et de morbidité, et que de nombreux pays s'en servent aussi pour les remboursements.

21. Aux niveaux des résultats et de l'impact, les données sur les infrastructures et la population, notamment les données sur le handicap issues des recensements, sont essentielles pour fournir des informations sur l'état de santé des personnes handicapées lorsque le handicap est identifié. Bien souvent, les pays disposent de données sur le handicap mais ne les utilisent pas de manière adéquate. Par exemple, les enquêtes démographiques et sanitaires ont un module sur le handicap, mais les autres indicateurs (utilisation des services, violence, et connaissance des services de santé) ne sont pas ventilés en fonction du handicap. Ces informations peuvent constituer une excellente source de données et permettre aux pays d'évaluer l'application de leurs plans stratégiques de santé et les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable ayant trait aux personnes handicapées.

### **III. Groupe de Washington sur les statistiques du handicap**

22. Le Groupe de Washington sur les statistiques du handicap est un groupe d'étude créé en 2001 pour améliorer la qualité et la comparabilité des statistiques du handicap à l'échelle internationale. À l'heure actuelle, il compte quelque 168 pays membres et partenaires, dont plusieurs entités des Nations Unies, des organisations non gouvernementales nationales et internationales, et des organisations de personnes handicapées. Vingt-trois réunions annuelles ont été organisées : 19 ont été tenues en présentiel selon un système de roulement régional visant à faciliter la participation et les 4 autres se sont déroulées virtuellement. La dernière session, qui s'est tenue du 30 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2023, a rassemblé plus de 130 représentants des organismes nationaux de statistique des pays membres et des organisations partenaires. Les séances ont donné lieu à plusieurs activités : réalisation de tests cognitifs et évaluation des résultats obtenus en ce qui concerne la version enseignant du module Fonctionnement de l'enfant et le module Éducation inclusive, et élaboration de nouvelles questions afin de mieux cerner le handicap psychosocial ; rédaction de directives sur l'établissement des rapports analytiques nationaux standard sur le handicap ; élaboration d'un projet de politique visant à traduire les outils du Groupe de Washington afin de les mettre à la disposition des utilisateurs ; examen des rapports des groupes régionaux du Groupe de Washington sur les statistiques du handicap. Au fil des ans, le Groupe de Washington est devenu un point de contact pour les personnes intéressées par les statistiques du handicap. Le secrétariat reçoit un grand nombre de questions et de demandes d'assistance de la part d'un large éventail de partenaires et de parties intéressées et y répond, ce qui permet de mettre en relation des personnes aux intérêts similaires.

23. Le Groupe de Washington a élaboré plusieurs questionnaires, qui portent sur différents aspects des statistiques du handicap et intègrent la définition du handicap énoncée dans la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Il s'agit notamment du questionnaire court sur le fonctionnement, de la version enrichie du questionnaire court sur le fonctionnement, du questionnaire long sur le fonctionnement, du module Fonctionnement de l'enfant et du module sur le handicap destiné aux enquêtes sur la population active. Ces questionnaires ont été élaborés en collaboration avec les partenaires du Groupe et ont été soumis à toute une série d'essais pour vérifier qu'ils produisaient des données qui soient comparables à l'échelle internationale et utiles à l'élaboration et à l'évaluation des politiques et des programmes. Ils s'accompagnent d'une importante documentation et sont notamment assortis de conseils pour la conduite des enquêtes et l'analyse des données obtenues. Sur le site Web du Groupe, qui est optimisé pour l'accessibilité, on retrouve tous les



documents mis à jour, une section « foire aux questions » et des blogs thématiques afin d'aider les utilisateurs et les acteurs chargés de la collecte des données<sup>2</sup>.

24. Le questionnaire court du Groupe de Washington sur le fonctionnement comprend six questions servant à évaluer les difficultés dans les domaines clés du fonctionnement afin d'identifier les personnes qui risquent davantage que la population générale de voir leur participation entravée en l'absence de mesures d'adaptation appropriées. Ce questionnaire est donc particulièrement utile pour ventiler les données relatives aux objectifs de développement durable. Les personnes handicapées y sont définies comme celles qui se heurtent à de grandes difficultés ou qui sont en situation d'incapacité dans au moins un des six domaines clés du fonctionnement. L'ajout du questionnaire à une enquête existante permet de ventiler tous les indicateurs issus de cette enquête afin d'assurer leur comparabilité à l'échelle internationale.

25. Adopté en 2006, le questionnaire court été intégré dans : a) des enquêtes ou des recensements menés dans plus de 123 pays à ce jour ; b) des projets soutenus par des programmes d'aide internationale ; c) les *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements (troisième révision)*<sup>3</sup>, les *Recommandations de la Conférence des statisticiens européens pour les recensements de la population et des habitations de 2020*<sup>4</sup> et une publication de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes<sup>5</sup> élaborée pour les recensements de la population et des logements de 2020 ; d) des enquêtes démographiques et sanitaires ; e) quelque 70 études de la mesure des niveaux de vie parrainées par la Banque mondiale ; f) environ 50 enquêtes en grappes à indicateurs multiples appuyées par l'UNICEF (voir ci-dessous) ; g) la collecte de données dans les contextes humanitaires et lors de crises, notamment pour l'élaboration du rapport intitulé « Global Survey Report on Persons with Disabilities and Disasters 2023 » (rapport d'enquête mondial sur les personnes handicapées et les catastrophes)<sup>6</sup> et du document du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) intitulé « Guidance: identification of persons with disabilities at registration and other data collection efforts » (Directives pour l'identification des personnes handicapées lors de l'enregistrement et dans le cadre d'autres efforts de collecte des données)<sup>7</sup> ; h) les Recommandations relatives aux statistiques du vieillissement, élaborées par l'Équipe spéciale des statistiques du vieillissement de la Commission économique pour l'Europe<sup>8</sup> ; i) les travaux de plusieurs entités des Nations Unies, organisations non gouvernementales et universités<sup>9</sup>.

<sup>2</sup> Tous les documents du Groupe de Washington ainsi que des informations détaillées sur le Groupe et la raison d'être, l'élaboration, la mise à l'essai et l'utilisation de tous ses outils sont disponibles à l'adresse suivante (en anglais) : [www.washingtongroup-disability.com](http://www.washingtongroup-disability.com).

<sup>3</sup> Nations Unies, 2017.

<sup>4</sup> Nations Unies, Commission économique pour l'Europe, 2015.

<sup>5</sup> « Aspectos conceptuales de los censos de población y vivienda: desafíos para la definición de contenidos incluyentes en la ronda 2020 », 2019, disponible à l'adresse suivante (en espagnol) : [https://repositorio.cepal.org/bitstream/handle/11362/44944/1/S1900856\\_es.pdf](https://repositorio.cepal.org/bitstream/handle/11362/44944/1/S1900856_es.pdf).

<sup>6</sup> Genève, Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, 2023.

<sup>7</sup> Disponible à l'adresse suivante (en anglais) : [www.unhcr.org/sites/default/files/2023-01/63a4504219.pdf](http://www.unhcr.org/sites/default/files/2023-01/63a4504219.pdf).

<sup>8</sup> Septembre 2016, disponible à l'adresse suivante (en anglais) : [https://unece.org/DAM/stats/documents/ece/ces/bur/2016/October/19Add1-Recommendations\\_on\\_Ageing-related\\_Statistics.pdf](https://unece.org/DAM/stats/documents/ece/ces/bur/2016/October/19Add1-Recommendations_on_Ageing-related_Statistics.pdf)

<sup>9</sup> Le questionnaire court a été utilisé par : a) les entités des Nations Unies suivantes : Division de statistique, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, UNICEF, OIT, Fonds des Nations Unies pour la population, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, HCR, Programme des Nations Unies pour le développement, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), Partenariat des



26. La version enrichie du questionnaire court sur le fonctionnement et le questionnaire long sur le fonctionnement couvrent des domaines supplémentaires qui ne sont pas pris en compte dans le questionnaire court et qui permettent de recueillir davantage de données dans certains domaines ainsi que des informations sur l'incidence des appareils d'aide à la mobilité sur le fonctionnement. La version enrichie couvre les domaines supplémentaires de l'affect et du fonctionnement de la partie supérieure du corps, et le questionnaire long porte sur la douleur, la fatigue et le fonctionnement de la partie supérieure du corps. Tout comme pour le questionnaire court, les questions figurant dans la version enrichie et dans le questionnaire long s'accompagnent d'une échelle de réponses permettant de rendre compte du niveau de fonctionnement dans chaque domaine. Le questionnaire long a été utilisé dans 35 pays en 2023.

27. Le module sur le handicap du Groupe de Washington et de l'Organisation internationale du Travail (OIT) destiné à être utilisé dans le cadre des enquêtes sur la population active permet à l'OIT de déterminer et de suivre l'efficacité et l'incidence des lois, des politiques et des programmes nationaux visant à promouvoir l'égalité des chances dans l'emploi pour les personnes handicapées. Il a été approuvé par le Groupe de Washington à sa réunion annuelle de 2019 et intégré dans le questionnaire type de l'OIT destiné aux enquêtes sur la population active<sup>10</sup>. L'OIT recommande d'inclure systématiquement le module dans le questionnaire utilisé dans le cadre de l'enquête et d'y intégrer le module long, qui couvre également les obstacles à l'emploi, tous les deux à cinq ans.

28. Le module Fonctionnement de l'enfant du Groupe de Washington et de l'UNICEF, qui a été adopté en 2016, sert à examiner le fonctionnement chez les enfants de 2 à 4 ans dans 8 domaines et chez les enfants de 5 à 17 ans dans 12 domaines. Ce module et le questionnaire court du Groupe de Washington sur le fonctionnement (pour la population âgée de 18 ans et plus) ont été intégrés dans 53 enquêtes en grappes à indicateurs multiples appuyées par l'UNICEF, et d'autres pays en sont actuellement à différents stades de mise en œuvre.

29. La version enseignant du module Fonctionnement de l'enfant du Groupe de Washington et de l'UNICEF est conçue pour être utilisée par les enseignants dans les établissements scolaires. Compte tenu de l'intérêt que suscite l'utilisation de cette version dans différents contextes, notamment les urgences humanitaires, le secrétariat du Groupe de Washington organise depuis 2021 des réunions régulières afin de promouvoir le partage de connaissances entre les partenaires concernant leurs plans d'évaluation. Le secrétariat a élaboré un guide des bonnes pratiques pour la réalisation d'évaluations à l'aide de la version enseignant du module Fonctionnement de l'enfant. Cette version du module a été testée par les partenaires du Groupe de Washington dans plus de 80 établissements scolaires situés dans six pays. La version du module Fonctionnement de l'enfant destinée aux enseignants et la documentation l'accompagnant devraient être établies sous leur forme définitive en 2024.

30. Le module Éducation inclusive du Groupe de Washington et de l'UNICEF comporte des questions dans les domaines liés à la fréquentation scolaire et à l'apprentissage, et porte notamment sur les déterminants de la fréquentation, l'accessibilité de l'environnement physique, le transport vers/depuis l'école, l'information, la communication et les programmes, l'accessibilité financière et la composante extrascolaire. Des tests cognitifs ont été réalisés dans six pays et des

---

Nations Unies pour la promotion des droits des personnes handicapées, Programme alimentaire mondial, OMS et Bureau de la Rapporteuse spéciale sur les droits des personnes handicapées ;  
b) les organisations non gouvernementales internationales suivantes : CBM Global Disability Inclusion, Humanity and Inclusion, Save the Children et Sightsavers.

<sup>10</sup> Disponible à l'adresse suivante : <https://ilostat.ilo.org/fr/resources/lfs-resources/>.

essais sur le terrain ont été menés dans trois pays. Le module Éducation inclusive et la documentation l'accompagnant devraient être établis sous leur forme définitive en 2024.

31. Les pays membres du Groupe de Washington sont en train d'élaborer des rapports nationaux sur le handicap à l'aide des données issues du questionnaire court. Le Groupe de Washington apporte son concours à l'analyse et à la diffusion des données sur le handicap collectées au moyen de ses outils, en particulier au niveau national. À cette fin, un modèle standard a été élaboré pour établir un rapport sur la prévalence du handicap ainsi que sur les différences entre les populations handicapées et non handicapées en ce qui concerne certains indicateurs de résultats. Il a été décidé d'adopter un format court afin de faciliter la rédaction du rapport, et des documents d'orientation ont été élaborés afin que les résultats publiés soient aussi comparables que possible entre les différents pays. Les pays sont encouragés à étoffer le modèle de base et à inclure des sujets d'intérêt national. Les groupes régionaux sur le handicap, qui sont mentionnés ci-dessous, coordonnent l'établissement de rapports dans leurs régions respectives. Le Groupe de Washington organisera des webinaires pour fournir une assistance technique en cas de besoin.

#### *Assistance technique et renforcement des capacités*

32. Le Groupe de Washington s'attache à renforcer les capacités nationales et régionales en matière de mesure du handicap et d'analyse et de diffusion des données, ainsi que les capacités des organisations de la société civile. Il a organisé des ateliers en présentiel et des webinaires à l'appui de ces efforts mais, du fait des restrictions imposées aux déplacements, il a eu recours à des solutions de substitution telles que les webinaires et les consultations individualisées en ligne avec les partenaires. Au cours de la période 2022-2023, le Groupe a fourni une assistance technique directe aux organismes nationaux de statistique et à d'autres entités publiques de plusieurs pays, répondu aux demandes d'informations et de traductions des outils présentées lors de conférences et de séminaires, et soumis des observations et des contributions à l'appui des consultations menées par ses partenaires et des documents élaborés par ceux-ci. On trouvera un récapitulatif de ces activités dans le document de référence.

33. Le Groupe de Washington soutient les travaux des groupes régionaux sur le handicap. Ces groupes se consacrent essentiellement aux besoins propres à leur région et collaborent avec le secrétariat du Groupe pour coordonner les activités liées au handicap et renforcer les capacités de collecter et de diffuser des données de qualité sur le handicap. À ce jour, six groupes régionaux sont en activité<sup>11</sup>, dont deux basés en Afrique, et ils bénéficient actuellement d'un soutien au titre d'un accord conclu avec le Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement. Les groupes ont élaboré des mandats et des plans de travail qui prévoient la fourniture d'un appui afin de favoriser la collecte de données comparables et d'assurer l'application cohérente des méthodes d'établissement de rapports. Ces groupes participent à l'élaboration des rapports de pays sur le handicap et il est envisagé de créer des rapports régionaux.

#### *Activités prévues pour 2024*

34. Le Groupe de Washington poursuivra ses efforts pour aider les groupes régionaux sur les statistiques du handicap à faire avancer les travaux dans les pays

---

<sup>11</sup> Les groupes régionaux sur les statistiques du handicap du Groupe de Washington sont le groupe de Brazzaville (pays francophones d'Afrique), le groupe de Buenos Aires (pays d'Amérique latine), le groupe de Casablanca (pays arabophones du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord), le groupe de Katmandou (pays d'Asie du Sud), le groupe du Pacifique (États insulaires du Pacifique) et le groupe d'Afrique australe et de l'Est.

qui ont en commun une langue ou une culture et qui partagent certains problèmes en matière de données sur le handicap.

35. La vingt-et-unième réunion annuelle a été l'occasion de définir les prochaines étapes, qui consisteront à : a) poursuivre la mise à l'essai des questions relatives au fonctionnement psychosocial ; b) achever l'élaboration de la politique concernant la mise à disposition de traductions pour les utilisateurs ; c) aider les partenaires à mettre en commun les résultats obtenus dans le cadre de la mise à l'essai de la version enseignant du module Fonctionnement de l'enfant et à élaborer ensemble des directives de mise en œuvre ; d) mettre la touche finale au module Éducation inclusive en collaboration avec l'UNICEF ; e) faire avancer les travaux des groupes régionaux sur les statistiques du handicap ; f) organiser une série de webinaires sur des sujets ciblés afin de poursuivre les travaux dans ces domaines ; g) étudier de nouveaux moyens de communication entre les membres ; h) continuer de servir de centre d'information sur les statistiques du handicap pour un large éventail de partenaires et de parties intéressées en répondant aux questions et aux demandes d'assistance.

36. Le Groupe de Washington diffuse les résultats de ses travaux sur son site Web ([www.washingtongroup-disability.com](http://www.washingtongroup-disability.com)) et dans des publications scientifiques.

#### **IV. Résumé et conclusions**

37. Le présent rapport rend compte des activités que différentes organisations mènent ou prévoient de mener dans le domaine de la mesure et des statistiques du handicap. Ces activités, qui s'inscrivent dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ont pour but d'aider les pays à produire des données de qualité sur le handicap afin de pouvoir élaborer des politiques visant à garantir que les personnes handicapées ne soient pas laissées pour compte et assurer le suivi des mesures adoptées.

#### **V. Décisions que la Commission de statistique est invitée à prendre**

38. **La Commission est invitée à prendre note du présent rapport.**

---